

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 698**

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 73

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« fixer les règles suivantes relatives aux »

les mots :

« , en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.